

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 5 (1867)
Heft: 9

Artikel: Les Musulmans dans la Suisse romande : suite
Autor: Blavignac, John
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-179328>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

8° Il sera tenu de faire des congrins neufs quand il sera nécessaire pour lesquels il sera payé quatre florins ;

9° Lorsqu'un malfaiteur aura été condamné à être pendu au Patibule, il sera tenu de transporter les échelles nécessaires sur le lieu, et les dresser contre le gibet pour faire son exécution, soit pour planter sur le gibet la tête d'un décapité ; et pour cela il recevra quatre florins.

Tous ces petits salaires lui seront payés par Monsieur le Procureur fiscal.

10° Lui sera remise l'épée qui sert à décapiter, laquelle il rendra en quittant son office ;

11° Il ne pourra faire aucune exécution dans une juridiction étrangère, ni s'absenter de la ville sans la permission de la noble Seigneurie.

12° Il est expressément défendu à l'Exécuteur d'aller à la chasse avec fusil et chiens.

Enfin il promettra par le serment qui lui sera intimé, de se conformer aux Devoirs et Obligations qui lui sont imposés ci-dessus et d'exécuter les ordres qui lui seront donnés de la part du Magistrat relativement à son office, sous peine, en cas de contravention, d'être déferé aux Nobles et Honorés Seigneurs du Conseil, qui en connaîtront et qui prononceront sur la peine qui devra lui être infligée, selon l'exigence du cas.

Les Musulmans dans la Suisse romande.

(Suite.)

Nous croirions volontiers que la tour de Gourze, bien mieux dénommée par les paysans qui l'appellent la tour de *Gauzà*, est une des constructions élevées par les ordres des envahisseurs. Son nom rappelle si bien Gaza, cette ville célèbre du gouvernement de Damas ; ce souvenir de la Syrie est si naturel et si bien placé dans notre contrée ondulée et fertile, que la supposition nous semble aussi permise que celle qui montre dans la *Chaffa* de Provençe, un souvenir du port syrien de Jaffa.

Notons que les Chrétiens donnèrent à cette tour le nom d'*Oeil de l'Helvétie*, nom terrible dans un pays où, de nos jours encore, les *charmes* et les *sorts* par la *puissance du regard*, par le *mauvais œil*, font encore le sujet de plus d'une sombre narration.

Sur le penchant de la côte qui du sommet de Gourze s'incline vers le Léman, sourd une fontaine, à laquelle une charte du moyen-âge donne le nom significatif de *Mauro fonte* ou *fontaine des Mores*. A l'autre extrémité du vignoble de La Vaux, dans la montagne au-dessus de Blonay, une excavation profonde s'appelle encore le *four des Sarrasins*.

Au moment où les Arabes labouraient ; où ils plantaient, où ils ravageaient d'un côté et bâtissaient de l'autre, on eût pu entendre gronder l'orage.

Les Chrétiens se réveillaient.

Tours contre tours s'élevaient sur les hauteurs. Du milieu du dixième siècle paraissent dater celles de la Molière, de St-Triphon, de Moudon et bien d'autres. Nul renfort n'arrivait aux Musulmans.

Des hordes madjares s'approchaient de la patrie de Vaud.

Le roi Conrad, par un stratagème habile que la triste

position de ses Etats justifie jusqu'à un certain point, parvint à se débarrasser à la fois et des Hongrois et des Arabes.

Une double ambassade est secrètement envoyée aux uns et aux autres.

Aux derniers, l'envoyé royal porte ces paroles : « Les Hongrois veulent vous chasser de cette terre fertile, si vous êtes des hommes, marchez à leur rencontre, attaquez en face, je vous seconderai sur les flancs, nous les battons et les exterminerons tous. »

Aux Hongrois, une missive analogue : « O les plus vaillants des hommes ! joignez-vous à moi, effaçons de la terre ces Sarrasins, vos ennemis et les miens et prenez leur place. »

Les deux peuples se rencontrent avec furie, le sang coule, le *chaple* commence.

Cependant, le roi chrétien adresse la parole aux siens : « Aussitôt qu'il y aura des vainqueurs, élancez-vous sur eux, que le fer dans vos mains ne fasse aucune différence entre Sarrasin et Hongrois. »

Ainsi fut fait : tout ce qui des étrangers ne fut pas massacré, fut vendu comme esclaves. Le roi rendit grâce à Dieu et au grand saint Maurice par l'épée et la lance duquel il avait vaincu.

Cela se passait en 952.

C'en était fait de la domination musulmane dans nos contrées.

L'évacuation du mont Joux fut la première conséquence de la victoire-massacre que nous venons de mentionner.

Elle ne se fit pas d'ailleurs sans peine.

Les Sarrasins opposèrent la plus vive résistance jusqu'au vers l'an 960, époque où les Chrétiens parvinrent enfin à les expulser de ce poste important.

A cette expulsion et au rétablissement de l'ancien hospice chrétien, se relie le nom d'un homme de noble race.

Il se nommait Bernard.

Il était archidiacre de la cité d'Aoste et appartenait à l'illustre famille de Menthon.

Son histoire légendaire est pleine de faits étranges.

Les démons, dit-elle, habitaient la montagne et les Sarrasins y adoraient des idoles. Trop souvent les Chrétiens ont fait, contre les Musulmans, usage de l'arme empoisonnée des... (*illisible*). Leurs légendes, leurs poèmes, leurs histoires calomniaient étrangement les disciples de Mahomet en les traitant d'idolâtres.

Non ! jamais les élus de l'Islam ne fléchirent le genou devant une image.

Le premier mot de leur credo est la proclamation de l'unité de Dieu.

Tout ce que nos auteurs racontent des adorations faites aux simulacres d'Apollin, de Termagant ou Tervagant, de Mahomet et d'autres, n'a pas l'ombre de vraisemblance.

Un fait le prouverait s'il en était besoin.

En 1025, Mahmoud le gaznévide faisant la conquête de l'Inde, se servait des idoles du pays pour en faire le seuil des mosquées, afin que les fidèles qui y entraient pussent accomplir un acte de religion en les foulant aux pieds et en crachant dessus.

Reprenons le fil de notre narration.

En 965, les Sarrasins furent expulsés de Grenoble, où ils se maintenaient depuis plus de vingt ans.

On parvint à les chasser de Gap, d'Embrun et d'une position très forte, voisine de cette dernière ville. C'était dans cette position, commandant la vallée du Drac, en face du pont d'Orcières, qu'ils avaient fait prisonnier, cette même année 972, le saint abbé de Cluny, Mayeul, revenant d'un pèlerinage à Rome; contre toute vraisemblance, contre toutes les dates historiques, plusieurs écrivains ont voulu placer le théâtre de cet événement près d'Orsières en Vallais; mais ne nous arrêtons pas à une vaine réfutation.

Le vénérable prélat était connu de l'Europe entière, bien des pensées, bien des aspirations, le plaçaient en espérance sur la chaire de saint Pierre.

Le fait exaspéra les Chrétiens.

Leur zèle ne connut point d'obstacles.

Le repaire des Musulmans fut aussitôt emporté.

Enfin, en 973 suivant les uns, plus probablement en 975, le comte Guillaume, duc d'Arles, après des combats répétés et par une victoire décisive qui a fait le sujet d'une des plus brillantes épopées du moyen-âge, expulsa pour toujours le Croissant de la Bourgogne Transjuranne.

Seule, aujourd'hui, l'enseigne de l'hôtellerie, dernier reflet de ces temps déjà si éloignés de nous, nous présente encore le *More*, les *Trois Mores*, la *Tête noire*, le *Sarrasin* et le *Croissant*, qui même n'est pas toujours celui de Mahomet.

(Reproduction interdite.) John BLAVIGNAC.

(La suite au prochain numéro.)

Le morceau suivant, dû à la plume de J.-L. Moratel, nous est communiqué par un de ses anciens amis :

Adieu la vilhe Tséri.

Tot è çan déchü déso dans sti pourou mondou; ne l'ai comprangnou ran mè! Lé zòtrou iadzu on allâvé chu l'idiè au sohlou dé l'oura; ora, por tsampâ lé baté, l'ai font d'au fû. Lé zòtrou iadzu, avoué onna bouna ecordja à la man, et prau avinna dans lou tièsson, vo faza prau tsemin chu voutron petit tsér; ora, l'apployont lé vouaturé, les ouné ai zòtrès, et ie fûsont quement la bâla sein que nion menai la première! Ti lè gouvernements sont rinnessâ, et ma vilhe tséri va sé puri au fond de la tsappa.

Ora, alla-lei, avoué voutré tséri iò on ne vai gotta! Main-mé dè tserdjù po choteni et guidâ lou grailou! Main-mé dè hllavetté au dzançon derrai po rapprotsi lou grailou d'au sépi! Ora, quand fò arâ plhe prévond, obin main prévond, s'in von taguenassi aukié au bé d'au grailou et tot è fé! et pu (chondzide on pou) ie paison quan me i'aré lèva, et ie laivon quan mé i'aré pésa, çan n'è-t-e pâ lou mondou rinnessâ?

Ne balhon-t-e pâ lou nom dé tséri à on affèrè que ne pau veri ke d'on côté, iò to-t-è se bein cosu que l'orolhé, lou sépi, lou soc et le dzançon simblhon to d'onna pice, d'onna pice ein fèr? Na, çan n'è pâ onna tséri: ie fon bein de l'ai deré onna dombâla. Avoué çan, vo n'ai ran à fèrè au bè dé la râie, main d'orolhe

à checaûré et à remoua po la mettrè de l'òtro pâ! Main dé vériau à décrotsi et à récrotsi po menâ la cutrà. Au liu dé çan, voutré tsévau vo minon promenâ à l'òtra ruva d'au tsan, iò vo réplhlantâde voutra dombâla. Ah! lou bil'ovràdzou vo fédè einkie, pô crosâ on grò terrò au mailan et au melhau de voutra terra, se né pâ po l'ai fèrè on dou d'anou! Dinche, vo veri voutron tsan in amon, quand lou fò veri in avò. Na, queman que vo farri, saret adi veri la maîti ein amon, et la maîti ein avò.

Por mé, ié bein zau zu teniai lé corné dé la tséri dé bou sein charâ et sein bessounâ, et noutra terra no za adi balhî d'ai bouné prâisé, et lou pan, Dicu sai bény, ne nos a pâ manquâ. Ora, vo craidé que voutré dombâlè von vo mettré lou burou su lo pan parce que ie rinvésson la terra çan déchü déso au lieu de la déféré, parce que ie couron la râiequeman s'on l'écovâvé, parce que vo pouaidé arâ avoué dou tsévô io on ein arâi betâ katrou. Gran bein vo fassé! Se vo zai mé quié que no n'in zu, vo n'arai pâ tru; vo fò lou vin à la cava et lé bombounissé au gournai; vo fò la robe de dra et lé botta por la demeindze, et pu lé zimpou! Bénirau vo sarai se voutré dombâlè pouont vo pahi to çan! ie vo lou cordré bein. Mâ quan bein ma tséri dé bou l'é méprejà, porrai bein étré on iadzu regrétaie.

Les sociétés artistiques offrent l'inestimable avantage d'exciter l'émulation des jeunes talents et de les engager à se produire en surmontant cette timidité qui n'est que trop naturelle. C'était la réflexion que nous faisons jeudi en assistant à la charmante soirée donnée par la Société artistique et littéraire. L'aimable cantatrice, M^{lle} U., les jeunes et intelligents acteurs du *Barbier*, nous ont bien montré ce qu'on peut attendre des Vaudois, quelque bornés que certaines gens se plaisent à les représenter.

Oui, l'art est cultivé au milieu de nous, quoiqu'on en dise; l'éclat et la pureté de la voix de M^{lle} U. sont le fruit de longues et pénibles études; l'entreprise si difficile de jouer le *Barbier de Séville*, que de répétitions, que d'essais n'a-t-elle pas coûtés! Trouver des acteurs capables d'interpréter une œuvre aussi grandiose et d'en sentir toutes les beautés semble déjà à peu près impossible. Eh bien! ces acteurs se sont trouvés, et, qui plus est, ils ont joué à la parfaite satisfaction d'un auditoire assez exigeant. La finesse railleuse de Figaro, la sottise brutalité de Bartholo, l'hypocrisie de Basile, l'amour juvénile du comte, la grâce de Rosine, ont été rendus avec un bonheur et un aplomb qui feraient honneur à des artistes consommés.

Notons ici l'obligeance de la chapelle de St-Gall, dont on connaît le mérite, et l'à-propos d'une poésie de M. L. M., poésie que le *Conteur* imprimera bientôt, nous l'espérons, et l'on aura une faible idée des jouissances qu'ont éprouvées les membres de la Société artistique, même dans une salle trop étroite et chauffée à 45 degrés.

Certes, le comité doit être satisfait de la seconde soirée, et sans nul doute celles qui vont suivre ne lui céderont en rien.

J. B.

L. MONNET. — S. CUÉNOUD.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE LARPIN, PLACE DE LA PALUD, 21.